Info CSF

Bulletin d'information trimestriel

Volume 5, numéro 1 Février 2001

Un double lancement pour le CSF

Le Conseil du statut de la femme (CSF) a lancé officiellement les deux nouvelles publications de sa collection « Femmes et développement des régions », lors d'une cérémonie qui s'est déroulée à Lévis, le 11 décembre 2000.

Les femmes au cœur du développement local et régional

En présence de M^me^ Lise Denis, sous-ministre des Régions, M^me^ Diane Lavallée, présidente du CSF, a d'abord rendu public la brochure d'information ***Les femmes et le développement local et régional – Au cœur des décisions***, éditée grâce à la contribution financière du ministère des Régions.

Par la description du contexte historique du développement local et régional au Québec et des structures actuelles, de leurs mandats et de leurs modes de désignation, cette publication se veut un outil de compréhension des différents mécanismes de décision aux paliers local et régional. La démystification de ces lieux de pouvoir est une étape nécessaire pour assurer l'implication active et la contribution effective des femmes à l'essor de leur milieu de vie.

« Car, il faut bien le dire, elles sont encore sous-représentées aux conseils d'administration (C.A.) de ces nombreuses structures de développement local et régional, tels les conseils régionaux et les centres locaux de développement, les municipalités, les municipalités régionales de comté, les conseils régionaux des partenaires du marché du travail », confirme la présidente du Conseil.

En effet, seulement 26 % des membres, qui siègent aux C.A. des conseils régionaux de développement, sont des femmes. Dans un ordre de grandeur similaire, elles constituent le quart des membres des C.A. des centres locaux de développement. Elles occupent 23,1 % des postes de conseillères ou de conseillers municipaux et uniquement 10,4 % des postes à la mairie. Et, aussi peu que 9 femmes sont préfètes sur un total de 96 municipalités régionales de comté.

Même dans les secteurs de l'éducation et de la santé, où elles sont traditionnellement plus actives, elles détiennent moins de la moitié des sièges disponibles. Au Québec, 48 % des commissaires d'école sont des femmes, tandis qu'elles occupent 41 % des postes aux C.A. des établissements de santé et de services sociaux et qu'elles constituent 37 % des membres des C.A. des régies régionales de la santé et des services sociaux.

Pourtant, ces organisations sont autant d'occasions pour elles d'influer et de se positionner, véritablement, comme parties prenantes du développement. En outre, elles prônent habituellement un développement global qui, tout en y incluant la dimension économique, fait davantage référence à des notions relatives à la qualité de vie, par exemple.

Pour être authentique, le développement d'une région nécessite un investissement à la fois économique et social, fondé sur les valeurs liées à la qualité de vie de la population et sur l'élargissement de la participation *citoyenne*. Dès lors, l'inclusion des femmes fait toute la différence; une différence qui rapporte…

Québec
Conseil du statut de la femme

Les femmes dans la Chaudière–Appalaches

La présidente du Conseil, M^me^ Diane Lavallée, a ensuite dévoilé l'avis du CSF sur ***Les conditions de vie des femmes et le développement régional et local en Chaudière–Appalaches***, en présence de M^me^ Linda Goupil, concernée à plusieurs titres en tant que ministre responsable de la Condition féminine, ministre responsable de la Région et députée de Lévis.

La situation des femmes de la Chaudière–Appalaches se compare favorablement avec celle de l'ensemble des Québécoises à certains égards. Ainsi, elles sont plus nombreuses à occuper un emploi (49,3 % contre 48,5 %), leur taux de chômage est moins élevé (9,4 % c. 11,2 %) et elles se lancent en affaires dans des domaines plus diversifiés.

Cependant, d'autres aspects plus difficiles de leur vie sont mis en lumière, notamment leurs conditions de travail, leur scolarisation et leur détresse psychologique.

Alors que la population active est constituée de 54,3 % des femmes de la région, ce qui équivaut à la moyenne des Québécoises, leur revenu d'emploi annuel, moyen, (16 868 $) est inférieur de près de 10 000 $ à celui des hommes (26 153 $) et au-delà de 2 500 $ à celui des Québécoises (19 484 $).

D'ailleurs, elles travaillent beaucoup plus à temps partiel (34,2 %) que les hommes (11,9 %) et que la moyenne des Québécoises (30,6 %). La proportion des travailleuses autonomes est nettement supérieure à celle du Québec (9,1 % c. 6,8 %) ; et, même si elles représentent 33,6 % des personnes de cette catégorie d'emploi, elles n'en perçoivent que 24,7 % des revenus globaux régionaux.

Malgré l'importance du secteur manufacturier, la majeure partie des travailleuses et des étudiantes de la Chaudière–Appalaches se retrouvent dans les secteurs d'activité traditionnellement féminins où les conditions de travail sont moins intéressantes.

Avec l'évolution démographique de la région, certains d'entre eux, comme le soutien à domicile, la diététique, les garderies, les soins infirmiers et paramédicaux peuvent toutefois être prometteurs.

Même si la situation s'améliore pour les jeunes femmes, les femmes adultes sont sous-scolarisées tant par rapport aux hommes qu'à la moyenne féminine québécoise. Comparativement à celle-ci, elles sont plus nombreuses à avoir une scolarité inférieure à une 9^e^ année, elles ont moins fait d'études postsecondaires (27,9 % c. 30,5 %) et moins d'entre elles sont graduées au baccalauréat (7,3 % c. 11,1 %).

Il apparaît donc essentiel que les structures de développement et de formation établissent des liens systématiques afin que les étudiantes et les femmes, qui ont peu ou pas de revenu et qui désirent se réorienter, bénéficient d'une information scolaire et professionnelle à jour, pertinente et en fonction du marché du travail et des orientations stratégiques de la région.

Les conditions de vie des femmes ont sans doute des conséquences sur leur santé mentale. On rencontre, dans la région, nettement plus de détresse psychologique chez les femmes que chez les hommes. Entre 1987 et 1993, la situation s'est détériorée de façon plus marquée dans la région qu'au Québec (passant de 19,4 % à 26,3 %), et ce, plus chez les femmes que chez les hommes. En outre, plusieurs femmes surconsomment des psychotropes ou sont polytoxicomanes (médicaments, alcool).

La région présente des taux plus élevés que la moyenne québécoise tant pour la mortalité par suicide que pour les hospitalisations découlant d'une tentative de suicide. Bien que ce genre de décès soit significativement plus répandu chez les hommes (39,9 pour 100 000), les femmes se donnent davantage la mort que la moyenne des Québécoises (9,7 c. 7,4 pour 100 000).

Enfin, même si la région s'est engagée dans le dépistage de la violence conjugale, il n'existe actuellement ni protocole en matières d'agressions sexuelles, ni formation pour soutenir l'implantation de la trousse médico-légale auprès des ressources du territoire.

L'état de la santé mentale des femmes et sa détérioration au cours des dernières années sont si préoccupants qu'ils doivent être considérés comme des priorités pour la région, selon le Conseil du statut de la femme. Il importe donc de documenter le lien entre la violence, la santé mentale et l'usage de substances psychotropes pour développer une intervention globale efficace auprès des femmes.

Le Conseil espère que le contenu de cet avis servira de guide aux décideuses et aux décideurs dans la détermination des priorités et des moyens d'action pour améliorer la qualité de vie des femmes et pour qu'elles fassent parties intégrantes d'un véritable développement de la région de la Chaudière–Appalaches.

Le lancement de cet avis régional a suscité l'intérêt des journalistes et des partenaires régionaux qui étaient au rendez-vous. Il a effectivement été bien accueilli et il a bénéficié de retombées médiatiques dans les médias électroniques et écrits, régionaux et nationaux.

Avis du CSF sur…

L'équité dans les restructurations municipales

Au printemps 2000, le gouvernement du Québec rendait public le livre blanc sur la réorganisation municipale; le 15 novembre, il déposait le projet de loi n° 170; et le 20 décembre, était adoptée la Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais.

Au moyen du regroupement des municipalités, la Loi prévoit l'institution des villes de Montréal, Québec, Hull-Gatineau, Longueuil et Lévis ainsi que de la Communauté métropolitaine

de Québec, leur composition, leurs compétences, de même que la nomination des comités de transition chargés de leur implantation.

Malgré l'ampleur du débat sur l'avenir des municipalités, le Conseil du statut de la femme trouve déplorable que les effets de cette réforme sur la vie et sur la satisfaction des besoins spécifiques des femmes ne soient pas abordés. Il a donc saisi l'opportunité offerte par la période de consultation sur le projet de loi pour transmettre au gouvernement, le 4 décembre 2000, son avis intitulé ***Les restructurations municipales : un défi d'équité pour les femmes***.

Ainsi, le CSF rappelle aux instances gouvernementales et au milieu municipal l'importance de l'équité entre les femmes et les hommes, à la fois dans l'accès aux postes de commande et dans la prise en considération des réalités des femmes par les instances locales et régionales.

La présidente du Conseil, M^me^ Diane Lavallée, précise que : « Les Québécoises sont interpellées par la réorganisation municipale, à titre de citoyennes intéressées par la vie démocratique en premier, mais aussi en tant qu'usagères des services fournis par les municipalités et en tant que femmes élues qui contribuent aux décisions. »

Afin d'assurer une présence équitable des femmes aux postes de pouvoir et d'influence au sein des municipalités et des organismes supramunicipaux, le CSF formule une quinzaine de recommandations, dont :

- L'établissement de diverses mesures pour aplanir certains obstacles qui empêchent l'entrée des femmes en politique municipale. À titre d'exemples, l'institution d'un congé sans traitement et la protection de l'emploi pour les candidates et les candidats à l'investiture des partis politiques et des règles limitant leurs dépenses électorales à cette étape. À cet égard, l'instauration de deux types de dépenses lors d'une élection, les dépenses électorales et les dépenses personnelles, avec chacune leur limite respective, permettrait un remboursement plus adéquat des dépenses personnelles telles que les frais de garde d'un enfant encourus par un parent candidat.

- La nomination d'un nombre égal de femmes et d'hommes au sein des comités de transition, mandatés pour établir les conditions essentielles au passage harmonieux des administrations municipales existantes aux nouvelles villes.

- La présence équitable des femmes sur les différents comités et commissions chargés de dossiers comme le transport en commun, le logement social, l'aménagement, l'urbanisme et les loisirs.

Dans certaines municipalités, des comités ou des commissions « femmes et villes » ont mis à l'ordre du jour des questions relatives à la sécurité physique des femmes ou à l'adaptation des services et des équipements municipaux à leurs besoins.

Le CSF salue ces initiatives et recommande que les villes d'une certaine importance se dotent de mécanismes capables de prendre systématiquement en compte les réalités différentes des femmes et des hommes dans un souci d'égalité. Si de tels mécanismes étaient appliqués dans les villes de 10 000 habitants et plus, 70 % de la population québécoise en bénéficierait.

Le Conseil lance enfin un appel aux femmes elles-mêmes pour qu'elles s'intéressent activement au pouvoir local et régional, en utilisant de façon maximale les structures de consultation et de concertation mises en place par les organismes municipaux, de manière à ce qu'elles soient parties prenantes de la définition des politiques et de l'offre des services sur leur territoire.

En outre, il invite particulièrement le mouvement des femmes et celles qui sont en situation de pouvoir et d'influence à raffermir leurs liens, afin d'assurer une plus grande force politique des femmes dans le milieu municipal.

À titre d'information complémentaire, seulement 8 femmes sur les 35 membres des comités de transition ont été nommées en janvier 2001 ; ceci correspond à une représentation féminine moyenne de 22,9 %. De plus, l'unique femme assignée à un poste de présidence de comité sur 5 est en l'occurrence M^me^ Monique Lefebvre, de Montréal.

Le rapport de la Commission Clair

Le Conseil du statut de la femme se montre très satisfait par le rapport de la Commission Clair qui choisit de maintenir un financement public du système de services de santé et de services sociaux au Québec et de miser sur sa revalorisation avec les réinvestissements nécessaires.

Le Conseil y voit une garantie du respect des grands principes d'universalité, d'égalité d'accès et de solidarité, comme il en avait souligné l'importance dans son mémoire présenté à la Commission, le 19 octobre dernier.

De plus, le rapport rejoint les positions du Conseil sur des sujets comme l'accent mis sur la prévention de même que les propositions de réorganisation des services de première ligne. Le CSF se réjouit aussi de recommandations visant à assurer une qualité de vie aux personnes âgées en perte d'autonomie, la mise en place d'équipes de médecins de famille et le rôle accru des infirmières.

Cependant, le CSF examinera de plus près certains points du rapport qui soulèvent des questions, notamment le Régime d'assurance contre la perte d'autonomie capitalisé, les services à domicile, le rôle des entreprises d'économie sociale et la répartition du personnel médical sur l'ensemble du territoire.

Les publications…

Nouvellement éditées

La Gazette des femmes, janvier-février 2001, vol. 22, nº 5, 44 p.

Une enquête sur un univers frôlant parfois la science-fiction en constitue le dossier, qui est signé par Mmes Christiane Dupont et Claire Gagnon. L'avancée vertigineuse de la techno-science reproductive est étourdissante. Et on a encore rien vu des scénarios futuristes que permet son potentiel. Faut-il s'inquiéter des prouesses scientifiques qui chamboulent les règles du jeu naturel de la maternité ? Oui. Plus que jamais.

En complément au dossier : les résultats du sondage *Som-La Gazette des femmes* sur les techniques de reproduction, auquel ont répondus plus de 1 000 adultes au Québec, en octobre 2000.

Dans le premier reportage, « Échappée belle à New York », Mme Ariane Émond aborde l'ultime tronçon de la Marche mondiale des femmes où étaient rassemblées environ 10 000 d'entre elles, venues des quatre coins du globe, en délégations nationales de 159 pays.

Dans le second reportage, Mmes Monique Durand, réalisatrice, et Madeleine Gagnon, écrivaine, présentent leurs carnets de voyage en territoires de guerre, à la suite de leur périple d'une année autour du monde, en quête de témoignages de femmes dont le pays est pris dans l'étau des conflits armés.

Comme toujours, les articles des rubriques habituelles traitent de sujets fort diversifiés. Et à ne pas manquer, les prix Méritas et Déméritas, maintenant décernés à chaque édition du magazine.

Journée internationale des femmes – 8 mars 2001

Dans son guide d'animation intitulé **Cliquons sur nos pouvoirs**, le Conseil du statut de la femme propose de multiples activités reliées à la vie de citoyenne, familiale, individuelle et au monde du travail.

À titre d'exemples d'actions possibles, on suggère de joindre des associations féminines qui s'intéressent aux effets de la mondialisation, d'inviter des élues à venir témoigner de leur expérience politique, de recourir à des spécialistes pour une conférence sur les droits des femmes en union libre ou en mariage, de démarrer un projet destiné à soutenir la pratique du sport, et bien d'autres.

Sans compter que le guide d'animation met l'accent sur l'utilisation de l'incontournable technologie de l'information, qu'est l'Internet, et qu'une panoplie d'adresses vous amène partout dans le monde.

Le matériel comprend :

- L'affiche et le guide d'animation *Cliquons sur nos pouvoirs* !
- *L'origine « véritable » du 8 mars, Journée internationale des femmes*, en français ou en anglais.
- *La constante progression des femmes – Historique des droits des femmes*, édition 2000, en français ou en anglais.

Cette documentation est offerte gratuitement et doit être commandée au bureau du CSF de votre région.

Les femmes et le développement local et régional – Au cœur des décisions, brochure d'information, décembre 2000, 32 p.
Publication gratuite, nº 200-17-1

Les conditions de vie des femmes et le développement régional et local en Chaudière-Appalaches, avis, collection « Femmes et développement des régions », décembre 2000, 94 p.
Publication gratuite, nº 200-18-A

Les restructurations municipales : un défi d'équité pour les femmes, avis, décembre 2000, 41 p.
Publication gratuite, nº 200-19-A

Sous presse… À surveiller !

La Gazette des femmes de mars-avril 2001

À l'occasion du 8 mars, un vent de fraîcheur soufflera sur *La Gazette des femmes*, car elle consacre entièrement son numéro de mars-avril 2001 à la question des jeunes au Québec.

Fait inédit, la majeure partie de la production de ce numéro spécial a été assumée par une équipe de jeunes. La plupart des photographes, illustratrices, journalistes, membres du Comité d'orientation rédactionnelle et membres du Jury sont âgées de 30 ans et moins !

Son volet distinctif est le dévoilement des résultats du concours de rédaction, réservé aux personnes étudiant au cégep ou à l'université, et ayant pour thème : *La Gazette des femmes* vous offre une seconde existence… Souhaitez-vous la vivre en homme ou en femme ? À quelle époque ? Où ? et Pourquoi ?

Parmi les quelque 200 textes reçus, quatre ont été retenus pour la pertinence du contenu et la qualité d'écriture. Les gagnantes, deux du niveau universitaire et deux du collégial, verront leur prose publiée dans ce numéro spécial de *La Gazette des femmes*.

En outre, une bourse de 500 $ sera attribuée à l'auteure de chacun des quatre textes primés, lors de la cérémonie qui aura lieu à l'occasion du lancement du magazine à l'Université du Québec à Montréal, le 22 février prochain. Deux prix seront octroyés par le Conseil du statut de la femme et deux autres par la Ministre responsable de la condition féminine.

Le Conseil du statut de la femme présente un mémoire sur **le projet de loi n° 182**, Loi modifiant le *Code du travail*, instituant la Commission des relations du travail et modifiant d'autres dispositions législatives. Déposé le 5 février, cet avis sera publié en mars.

Le ***Plan stratégique quadriennal du Conseil du statut de la femme 2001-2005*** sera diffusé à partir du mois d'avril. Ce document rend compte des orientations, objectifs et pistes d'action vers lesquelles seront prioritairement canalisées toutes les ressources du Conseil au cours des quatre prochaines années.

Dans la collection « Femmes et développement des régions », l'avis du CSF sur ***Les conditions de vie des femmes et le développement local et régional au Centre-du-Québec*** sera le 8e de la série à être publié sur 14. Les consultations sont prévues à la fin de février et le lancement, en avril. Le suivant se rapportera aux femmes **de Lanaudière** et devrait paraître à la fin du printemps.

En prévision du Sommet des Amériques, qui se déroulera à Québec, en avril 2001, le CSF procédera à une analyse sommaire de **l'impact de la mondialisation pour les femmes** en développant une vision objective de la question à partir des sources d'information existantes.

Dans la collection « *La Gazette des femmes* », le guide ***Femmes et santé***, qui sera édité en juin, contiendra moult renseignements, conseils et ressources permettant d'orienter les femmes vers les services et les organismes de santé appropriés.

Où se les procurer ?

La Gazette des femmes est vendue en kiosque, 3,50 $ l'exemplaire, et par abonnement. D'ici le 31 mars 2001, 15 numéros sont offerts pour 18 $ et 6 pour 10 $ (taxes incluses), et en prime, le guide *Femmes et famille* (publié par le CSF en 1999), une valeur de 11,95 $, en s'abonnant à :

La Gazette des femmes
525, rue Louis-Pasteur, Boucherville (Québec) J4B 8E7
Téléphone : (514) 875-4444 ou 1 800 667-4444
Télécopieur : (514) 523-4444
Internet : www.abonnement.qc.ca
Courriel : AQcourrier@abonnement.qc.ca

Les publications gratuites précitées sont disponibles en fichier *PDF* sur le site Internet du CSF, dans la section *Sur les rayons*, ou directement au :

Conseil du statut de la femme
Service des communications
Édifice Thaïs-Lacoste-Frémont
8, rue Cook, 3e étage
Québec (Québec) G1R 5J7
Téléphone : (418) 643-4326 ou 1 800 463-2851
Télécopieur : (418) 643-8926
Internet : http://www.csf.gouv.qc.ca
Courriel : publication@csf.gouv.qc.ca

Des petits pas pour les femmes… Une grande victoire pour la collectivité !

Le pouvoir des femmes au Québec dans les secteurs de l'éducation, de la santé et des services sociaux : des acquis et un grand recul

Au cours des siècles derniers, des Québécoises ont exercé un pouvoir réel dans les institutions d'enseignement pour filles et dans les établissements de santé et de services sociaux. Qu'en est-il advenu ?

Au 17e siècle

Des femmes fondent et dirigent les premières institutions d'enseignement et de soins de santé : le **couvent des Ursulines** à Québec, par Marie Guyart (Marie de l'Incarnation), l'**Hôtel-Dieu de Québec**, dirigé par Marie Guenet, l'**Hôtel-Dieu de Montréal**, par Jeanne Mance, une douzaine de **pensionnats** fondés dans les paroisses par les Filles de la Congrégation.

Au 18e siècle

Les communautés religieuses continuent de fournir des services à la population et de nouvelles institutions sont fondées : l'**Hôpital Général de Québec**, la communauté des **Ursulines de Trois-Rivières**, qui instruit les jeunes filles et soigne les malades, l'**Hôpital Général de Montréal**, première institution de service social qui recueille pauvres, vieillards et malades.

Au 19e siècle et début du 20e siècle

L'échec de l'insurrection de 1837-1838 donne au clergé l'occasion de raffermir sa position dans la société. Mgr Bourget, évêque de Montréal, invite et encourage les communautés religieuses féminines françaises à s'établir. La prise en charge des problèmes sociaux devient encore plus l'affaire de l'Église, donc de communautés religieuses.

Entre 1840 et 1902 : 21 nouvelles communautés religieuses féminines sont fondées et, durant toute cette période, le zèle des femmes s'exercent dans une foule de domaines : orphelinats, asiles, crèches, hôpitaux, foyers, refuges, etc. Mentionnons aussi la mise sur pied des « salles d'asile », les **premières garderies**, par les Sœurs Grises (1858) dans les quartiers ouvriers de Montréal et de plusieurs autres villes, la fondation de l'**Hôpital du Sacré-Cœur** (1897), par Georgiane et Léontine Généreux et Aglaée Laberge, destiné à recueillir les cancéreux et les invalides, la fondation de l'**Hôpital Sainte-Justine** à Montréal, spécialisé pour les enfants, par M^me^ Justine Lacoste-Beaubien. Celle-ci devra demander au Parlement québécois d'être relevée de l'incapacité juridique que lui confère le statut de femme mariée pour être en mesure de gérer l'hôpital.

Fin des années 60 : Quelques années après la révolution tranquille, les femmes, qui depuis 300 ans géraient hôpitaux, écoles, couvents et hospices, seront totalement éliminées de la plupart des postes d'administration du nouveau « parapublic ». De jeunes administrateurs qu'on présume plus compétents les délogeront des seuls secteurs de la vie publique où elles avaient réussi à exercer des fonctions de pouvoir.

1976 : La remontée est lente ! Dans les commissions scolaires et les conseils d'administration des conseils régionaux de la santé et des services sociaux, les femmes atteignent à peine 20 % de représentation.

Aujourd'hui

Selon les données les plus récentes, les femmes représentent 48 % des commissaires d'école, 41 % des postes dans les conseils d'administration des établissements de santé et des services sociaux et 37 % des membres des régies régionales. Leur taux de représentation dans ces lieux de pouvoir est encore inférieur à la barre des 50 %, même si les femmes comptent pour environ trois quarts du personnel salarié du réseau de la santé et des services sociaux et de l'éducation primaire et secondaire.

Source :

- Le collectif Clio, L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles, 1992, Le Jour, Éditeur.
- Pour les Québécoises : égalité et indépendance, Conseil du statut de la femme, 1978.
- Les femmes et le développement local et régional « Au cœur des décisions », Conseil du statut de la femme, 2000.

Le prochain Info-CSF

Veuillez prendre note que le prochain numéro de l'*Info-CSF* paraîtra en juin prochain. Il fera la rétrospective des activités du Conseil pour les mois de février, mars, avril et mai 2001.

L'*Info-CSF* est publié par le Service des communications du Conseil du statut de la femme, Édifice Thaïs-Lacoste-Frémont, 8, rue Cook, 3^e^ étage, Québec (Québec) G1R 5J7 • Téléphone : (418) 643-4326 • Dépôt légal – 2001, Bibliothèque nationale du Québec • ISSN : 1492-1316

• © Gouvernement du Québec